

## **« Les injures sont les raisons de ceux qui ont tort »...**

Nous voici au moment des synthèses et des bilans en ces mois de préparation des élections municipales. Saint Pierre et les St Pierrois ont toujours été la priorité dans mon engagement municipal. Mes colistiers et moi même sommes les ambassadeurs de notre commune et la démarche citoyenne de notre liste est la plus pertinente et la plus respectueuse pour St Pierre.

En revanche, l'équipe opposante ne tarit pas d'idées nouvelles, non pour de nouveaux projets, mais pour nuire à notre travail et semer le trouble et la discorde au sein de la population. Ce sont les élections, ils se battent avec hargne mais dans un combat loyal, on respecte toujours son adversaire ! Or, vous constaterez au travers de quelques exemples, qu'ils usent de tous les moyens pour nous dénigrer, mais ils manquent d'élégance pour le faire comme cela se fait couramment en politique. Pour la mairie, chaque minute dépensée, l'est toujours pour le bien de la commune. Or, pour les opposants, les « minutes » grèvent le budget. De manipulations, en transgression et démarches douteuses, ils croient mener un programme solide et citoyen.

Souvenez-vous, chers amis, lors des élections municipales de 2008, nous vous présentions avec fierté notre liste « Vivez Saint Pierre » et j'ai été élu Maire de cette commune en représentant cette liste. Dans le même élan, nous décidions alors de créer un site Internet du même nom, afin de rester cohérent, et logiquement, en tête de liste sur le Net. « Vivez Saint Pierre » était ainsi devenu le site officiel de notre commune et de la mairie qui la représente. Cela, personne ne pouvait l'ignorer, et surtout pas les conseillers municipaux d'alors sur la liste, et les opposants.

Pourtant, Madame Sanchez, démissionnaire de notre liste, n'a pas hésité en toute connaissance de cause avec Messieurs Binard, Geneau et Bourlet de La Vallée à créer de leur côté, une association, dotée de différents statuts, également intitulée « Vivez St Pierre », et la faire vivre à leur manière sur leur blog calomnieux « St Pierre Express ». De par leur formation personnelle et professionnelle, et de par leur expérience, ils savaient pertinemment qu'ils créeraient ainsi un malentendu dans les esprits de chacun. Leur unique et triste but, de par ces dénominations, était de semer le trouble et la confusion sur les sites. Ils ont ainsi pu capter les visiteurs sur leur blog pour colporter toutes sortes d'inepties

et critiquer ouvertement et sans limites la politique et l'équipe municipale actuelle. Ils ne cherchaient donc qu'à nuire à l'image de notre commune, pour les moins initiés du web, à coups de calembours et paroles déplacées et désobligeantes, mettant à mal notre travail, les conseillers et employés communaux.

Par leurs différentes actions douteuses et critiquables, ils ont su bloquer d'une part, les noms de domaine faisant référence à la liste « Vivez St Pierre » et d'autre part déposer tous les noms de domaines pouvant se rapporter à St Pierre du Vauvray, canalisant ainsi toutes les recherches liées à la commune vers leur blog et en empêchant ainsi la mairie de jouir d'un site avec une exposition en tête de liste, comme il se doit, puisque comme je le rappelle « Vivez St Pierre » est le site officiel de notre commune. Ils faisaient ouvertement ce que l'on appelle du cybersquatting, phénomène qui vise à détourner le trafic d'un site à forte notoriété sur le web. Ils se sont appropriés abusivement le nom de domaine qui nous revenait de plein droit. Aux yeux de la justice, le cybersquatting transgresse la loi s'il a, comme eux, pour dessein de capter ou de réduire la visibilité d'une « enseigne » déjà déposée. Nous avons, bien entendu, défendu nos droits et leur mauvaise foi caractérisée a été reconnue. Nous avons récupéré de plein droit notre propre nom de domaine et ils ont dû abandonner le nom de leur association pour celui de « st pierre express », du nom de leur blog . En application des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile, ils se sont vus dans l'obligation de régler à la commune la somme de 800 €. Mais, toujours par le biais d'actions douteuses et peu recommandables, ils ont pris la décision, au lendemain de la réponse judiciaire, de dissoudre leur propre association et de se mettre en liquidation dans le seul but de ne pas rembourser à la commune la somme qu'ils devaient. D'où la nouvelle création d'association « les amis de st pierre » ! Au grand jour donc, ils décident de ne pas assumer leurs manœuvres et leurs devoirs envers la communauté de St Pierre.

Au gré du temps, ils se permettent également d'intervenir sur la gestion du personnel communal en toute liberté et en toute impartialité. Des citoyens se plaignent de leurs intrusions dans diverses affaires personnelles et notamment au sein de l'école. Ils sont à l'origine de tensions entre parents, enseignants et personnel employé par la commune. Etant un Maire de proximité, d'écoute et de dialogue (contrairement à ce qu'ils véhiculent sur leur blog!), étant un maire de terrain, je me suis personnellement rendu à l'école afin de mettre fin aux discordes et régler certaines situations délicates. Mme Sanchez a pensé qu'il était possible de m'interdire l'entrée de l'école ! École qui, comme tout le monde le sait, est propriété de la commune!

Mais qui sont-ils ? La liberté d'information a ses limites !

Chez les opposants, « tout se fait par compère et par commère » ! Pourtant, ils osent mettre en avant la démocratie locale sur leur blog !! Blog dont le ton cuisant nuit à notre commune !

N'arrivant pas à leurs fins pour me mettre un genou à terre, Mr Bourlet de La Vallée et ses collègues ont continué de manœuvre en manœuvre jusqu'à déposer une requête auprès du Tribunal administratif. Requête dont il a été débouté bien entendu mais « sa minute », au titre de la liberté d'expression comme il dit, coûte cher à la commune encore une fois.

Voici les faits, comme chacun le sait, il appartient au maire de chaque commune de prendre les mesures propres à assurer le déroulement normal du Conseil Municipal. Désormais, en toute légalité et souhait de transparence des élus, les séances du conseil municipal peuvent être filmées dans la mesure où cela ne trouble pas le bon ordre du conseil, cela va de soi. D'ailleurs, Mr Binard avait pris l'habitude de filmer les séances sans jamais en être empêché. Jusqu'à ce conseil du 21 novembre 2011 où l'enregistrement a semé un grand trouble et des altercations de part et d'autre. Du coup, la mairie, afin d'apaiser la situation et de pouvoir mener les discussions et décisions dans le calme, a fait voter le huis-clos, qui a été décidé collégalement. Certainement, piqué au vif, par esprit de contradiction et de vengeance, Mr Bourlet de La Vallée a immédiatement rétorqué en posant une requête au tribunal administratif afin d'exiger la vérification et l'annulation des délibérations faites au cours de ce conseil. Plusieurs conseillers municipaux constataient chaque fois davantage que ces mêmes vidéos, retransmises sur le blog des opposants, leur portaient clairement atteinte et étaient réutilisées à mauvais escient avec des montages musicaux ridicules pour souligner certaines situations et agrémentés de commentaires déplacés et sans intérêt. D'instruction en instruction, la requête de Mr Bourlet de la Vallée a été menée à son terme et le tribunal administratif a reconnu que les prétentions des opposants étaient infondées. Mr Bourlet de La Vallée a donc été, une nouvelle fois, débouté de sa demande. Au nom de sa liberté d'expression, sa requête coûte 2392 € à la commune, et, à cela, s'ajoutent les sommes dont ils ne se sont pas acquittés en dissolvant leur association.

« Être contesté, c'est être constaté ». Mr Victor Hugo savait manier les mots très justement et le blog des opposants me fait donc honneur avec les nombreux articles qu'ils me consacrent régulièrement.